

Comité syndical du 10 octobre 2022

[DL 2022_10/02](#)

ADMISSION EN NON-VALEUR

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué **le 30 septembre 2022**, s'est réuni, salle du conseil municipal de la mairie de Villeneuve-sur-Lot, sous la présidence de M. Michel MASSET, Président, **le lundi 10 octobre 2022 à 10h00**.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Guillaume MOLIERAC (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes FOUNAUD-VEYSSET, GARGOWITSCH, PRELLON, MM. BARJOU, BOUSQUIER, BRUYÈRE, COLLADO, GIRARDI, GOZZERINO, LORENZELLI, MASSET, PIN, ROSIER, ROSO, SEGALA, VERDELET (16)

Représentés : Mme ARMELLINI par M. SEGALA, M. BILIRIT par Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme BONNEAU par M. PIN, M. DE COLOMBEL par M. LORENZELLI, Mme DUCOS par M. BOUSQUIER, M. KLEIBER par Mme PRELLON, Mme LAURENT par M. MASSET, M. LERDU par M. ROSIER, M. PONTTHOREAU par M. BARJOU, M. SOUBIRON par M. ROSO, Mme TONIN par Mme GARGOWITSCH (11)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Alain LORENZELLI

Nombre de délégués présents : 16

Représentés : 11

TOTAL : 27

Étaient également présents : M. Guillaume LEPERS (maire de Villeneuve-sur-Lot), Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Gaëlle ALNO, et Marie-Claude ARQUEY

[DL 2022_10/02](#)

ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'état d'admission en non-valeur présenté par M. Philippe BOURGAREL, Payeur départemental,

Monsieur le Payeur du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, se trouve dans l'impossibilité de recouvrer certains titres de recettes pour motif que certains montants étaient en dessous du seuil légal de mise en recouvrement dans certains cas, l'autorisation de poursuite sans effet pour d'autres.

Conformément aux dispositions réglementaires, il est demandé au comité syndical d'admettre en non-valeur les titres de recettes de l'exercice 2020, pour un montant global de 759,02€, détaillé ci-dessous.

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis
2020	T-436	CHAPAS	93,13	RAR inférieur seuil poursuite	X
2020	T-436	CHAPAS	24,80	RAR inférieur seuil poursuite	X
		CHAPAS (Total pour le débiteur)	117,93 €		
2020	T-338	EARL DES GRANDS TILLEULS	134,83	Poursuite sans effet	X
2020	T-338	EARL DES GRANDS TILLEULS	506,26	Poursuite sans effet	X
		EARL DES GRANDS TILLEULS (Total pour le débiteur)	641,09 €		
		TOTAL DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR	759,02 €		

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Article 1 : **ACCEPTE** l'état des titres admis en non-valeur tels que décrits ci-dessus, fournie par la Paierie Départementale de Lot-et-Garonne, pour un montant global de 759,02€ ;
- Article 2 : **RAPPELLE** que les dépenses correspondantes seront prélevées au chapitre 65 article 6541 « créances admises en non-valeur » du budget 2022 ;
- Article 3 : **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les opérations d'écritures pour l'exécution de la présente délibération.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 17 octobre 2022

Le Président,

Michel MASSET

Publication/Affichage

le 17 octobre 2022